

PRÉFACE

La matière financière est souvent aride. La matière fiscale l'est rarement moins. Ce numéro spécial de la *Revue d'économie financière* (REF) semble, de prime abord, particulièrement austère et exigeant.

Pourtant les articles rassemblés ici tentent, chacun à leur manière, d'éclairer d'un angle original les liens entre finance et fiscalité.

Un angle original puisque si de (très) nombreux articles ont été écrits sur la fiscalité de l'épargne et du patrimoine (un sujet sur lequel ce numéro spécial revient aussi), l'ambition de la REF est d'élargir la perspective et d'examiner plus globalement la fiscalité des activités financières et ses enjeux : fiscalité des institutions financières, fiscalité des transactions financières, etc.

9

Un angle original aussi parce que les liens entre finance et fiscalité vont aussi bien au-delà de l'exposition de la théorie fiscale des affaires financières, de sa pratique et de leur analyse économique : la fiscalité est aussi, potentiellement, un déterminant des comportements patrimoniaux des ménages comme de la valeur des entreprises, un moteur puissant de l'innovation financière, tandis que, réciproquement, la finance peut être, tour à tour, un auxiliaire de l'administration fiscale ou un assistant de l'optimisation fiscale, voire un complice de la fraude.

Un angle original enfin puisque ce numéro aborde aussi la question de la digitalisation, défi commun posé aux acteurs financiers comme aux autorités fiscales, et revient sur les réflexions suscitées par la crise financière autour d'une fiscalité « réparative » (c'est-à-dire qui, *ex post*, fasse payer le secteur financier pour les dommages de la crise) ou incitative (qui, *ex ante*, favorise des comportements plus prudents).

Finance et fiscalité, fiscalité et finance : un couple fusionnel autant qu'inférieur au sein duquel on ne sait plus qui manipule l'autre !

